

Pour être membre, il faut que le club adhérent ait payé sa participation annuelle. Le taux de participation est fixé par l'assemblée générale ordinaire.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité de Direction aux personnes physiques et morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association.

Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'association sans aucune participation financière qu'elle quelle soit.

#### **Article 4. -**

La qualité de membre se perd :

- par démission,
- par radiation prononcée pour non-paiement de la participation du Club adhérent ou pour motif grave, par le Comité de Direction. Le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications. Le recours de l'assemblée générale peut être exigé.

## **II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

#### **Article 5. -**

Un comité de onze membres élus au scrutin secret pour une durée d' un an par l'assemblée générale ordinaire annuelle, élira à son tour, par vote secret les sept membres formant le bureau de direction prévus à l'alinéa suivant.

- est électeur : Tous les Présidents (es) de Club, ayant adhéré à l'association depuis plus de six mois et affilié à la Fédération Française de Pétanque et jeu Provençal FFPJP, à jour de leurs participations, mais le vote par procuration est autorisé. Une procuration pourra être donnée à un membre de leur bureau ou à un autre président d'un club adhérent. Pas plus de 2 procurations à la même personne.
- est éligible : au bureau et au comité de direction toutes personnes âgées de 50 ans au moins au jour de l'élection, dont le club et adhérent depuis plus de six mois et à jour de sa participation.
- Les vérificateurs aux comptes seront désignés lors de l'Assemblée Générale.

Le comité de direction choisi parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier. Seuls le Président et le Trésorier ont la signature et l'accès aux comptes.

Le bureau est élu pour un an.